



## COMPTE-RENDU

**Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable volontaire autour du projet de transformation de l'incinérateur de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique.**

## SOMMAIRE

Contexte de la réunion .....	3
Présents .....	3
Élus .....	3
Services AQTA .....	3
Bureaux d'études .....	3
Prises de paroles liminaires .....	4
Présentation du contexte de traitement des déchets et du projet d'Unité de Valorisation Énergétique.....	5
1.1 Contexte de traitement des déchets .....	5
1.2 Présentation du scénario étudié .....	6
Premier temps de question .....	7
Prévention des déchets, du tri et la politique déchets de la collectivité .....	7
Dimensionnement du projet, coopérations avec les intercommunalités voisines.....	9
Organisation technique du projet et localisation .....	10
Concertation .....	10
Gestion des impacts de l'incinérateur actuel et futur.....	11
Présentation du fonctionnement d'une Unité de Valorisation Énergétique et du cadre réglementaire de maîtrise des impacts.....	13
Gestion des impacts .....	14
Concertation .....	14
Politique déchets.....	15

## Contexte de la réunion

La réunion publique du 12 mars 2024 s'est tenue dans le cadre de la concertation préalable volontaire menée par la collectivité pour son projet de transformation de l'UIOM de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique.

Cette concertation préalable volontaire relevant du Code de l'Environnement se déroule du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 19 avril 2024 sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Les événements de la concertation, dont la présente réunion publique d'ouverture, ont été annoncés dans la déclaration d'intention déposée en préfecture, sur le site internet [auray-quiberon.fr](http://auray-quiberon.fr), sur le site internet [concertation-uve-aqta.fr](http://concertation-uve-aqta.fr), dans les journaux Ouest-France et Le Télégramme via les annonces légales puis à travers plusieurs articles de presse. Les riverains de l'incinérateur actuel ont également été invités à l'occasion d'un porte-à-porte le 5 mars 2024.

## Présents

La réunion a réuni près de 200 habitants, représentants associatifs et riverains.

### Élus

- Mme Chantal Le Bihan Le Piouff, maire de la commune de Plouharnel
- M. Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- Mme Claire Masson, vice-présidente en charge de la prévention et de la gestion des déchets à Auray Quiberon Terre Atlantique

### Services AQTA

- M. Olivier Catalogne, directeur général adjoint environnement et ingénierie technique Auray Quiberon Terre Atlantique

### Bureaux d'études

- Mme Marie Michelet, directrice de projet SAGE ENGINEERING
- Mme Marie Leugé, directrice Agence Tact – Animatrice de la réunion publique

Les personnes suivantes étaient invitées par la collectivité et présentes dans la salle :

- Dr Philippe Giraudeau, en charge du suivi environnemental de l'UIOM actuelle, Air Lichens
- M. Emmanuel Allorent-jadault, indépendant EAJ conseils, (ex-Paprec Energies)
- M. Jérémie Lejas, ingénieur de projet ANTEA

- M. Jérôme Gaborieau, Ingénieur spécialiste valorisation énergétique Sage engineering
- M. Yannig Gavel, Chef de l'Unité départementale DREAL Morbihan
- M. Fabrice Barral, Directeur commercial PAPREC Energies (en tant qu'exploitant de l'UIOM actuelle)

## Prises de paroles liminaires

**Mme Chantal Le Bihan Le Piouff, maire de Plouharnel**, accueille les participants en les remerciant de leur mobilisation. Elle rappelle l'importance de cette présentation du projet de transformation de l'UIOM, surtout à la lumière de certains commentaires, parfois erronés qui méritent des éclaircissements. La réunion d'aujourd'hui est une occasion pour tous de s'exprimer librement sur ce projet.

**M. Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique** rappelle le contexte d'émergence de ce projet. Il rappelle qu'à leur arrivée au sein de la collectivité, les élus ont hérité des décisions prises précédemment. Initialement, les élus morbihannais étaient d'accord pour créer une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'envergure à l'échelle du Morbihan. Malheureusement, ce projet n'a jamais pu aboutir et les autres collectivités ont développées leurs propres projets.

Malgré tout, la collectivité cherche à coopérer avec les intercommunalités voisines, autour de projets mutuellement bénéfiques et c'est dans cette optique qu'elle a travaillé sur le projet présenté ce soir. Le contexte réglementaire sera présenté, car il est essentiel de partager les enjeux auxquels fait face la collectivité pour les prochaines années. Dans le cadre de la réunion de ce jour, il est rappelé qu'un pilier de la concertation est la discussion respectueuse. Si certaines personnes ont des contre-propositions à présenter, ce sera possible mais la collectivité souhaite présenter son projet en première partie de réunion. La période de concertation préalable volontaire dans laquelle nous sommes aujourd'hui est très en amont de la réalisation d'un tel projet, ce qui nous laisse le temps de la discussion. Nous entendons dans la presse ou lors des temps d'échanges qu'il faut attendre, nous avons déjà beaucoup attendu, nous serons en difficultés sur le traitement de nos déchets si nous n'agissons pas dès maintenant.

**Mme Claire Masson, vice-présidente en charge de la prévention et de la gestion des déchets d'Auray Quiberon Terre Atlantique** salue l'affluence importante à la réunion de ce jour. Ce temps d'échanges est essentiel et permettra de répondre aux questions que se posent les habitants sur ce projet auquel nous avons longuement réfléchi. Nous sommes engagés dans de nombreuses actions de prévention sur la question des déchets et travaillons notamment sur la prévention des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet de réemploi (protections hygiéniques réutilisables...). Nous anticipons la hausse brutale de la taxe générale sur les activités polluantes ainsi que la fin de l'enfouissement des déchets en Bretagne et dans les régions limitrophes. Dans ce contexte, la maîtrise publique de nos moyens d'élimination des déchets est cruciale pour contrôler nos coûts.

**Mme Marie Leugé** rappelle que le projet qui fait l'objet des échanges de cette réunion est un projet nécessitant la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale. Ce dossier implique la tenue d'une enquête publique. Ces étapes de conception du dossier et d'enquête publique se tiendront au mieux fin 2026. La démarche de concertation préalable volontaire intervient donc très tôt dans la vie du projet. Le dispositif a été pensé pour permettre une participation des habitants à l'occasion des réunions publiques, permanences d'informations, de la visite du site proposée ou encore via le site internet de la concertation. Dans ce dispositif, une place spécifique est accordée aux associations, afin d'assurer une continuité dans les échanges menés jusqu'à présent. Si des questions restent sans réponse à ce stade, elles seront traitées ultérieurement dans le processus de concertation.

## Présentation du contexte de traitement des déchets et du projet d'Unité de Valorisation Énergétique

### 1.1 Contexte de traitement des déchets

M. Olivier Catalogne, directeur général adjoint environnement et ingénierie technique d'AQTA présente le projet de transformation de l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel en Unité de Valorisation Énergétique. La discussion d'aujourd'hui porte sur le traitement des déchets, mais il s'agit bien de la dernière étape après la prévention et la valorisation, qui restent essentielles.

À l'avenir, l'élimination des déchets ne sera plus acceptée en Bretagne, ni ailleurs sur le territoire. Dans la région, une action importante de prévention est menée avec le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets), qui établit des objectifs et des principes de coopération avec les territoires voisins, notamment à l'échelle de notre bassin de vie.

Actuellement, plus de 300 000 tonnes de déchets bretons sont enfouis dans les régions limitrophes, qui réduisent également leur capacité d'enfouissement et restreignent l'accueil de déchets venus des territoires voisins. Sur le territoire breton, nous risquons également de manquer à court terme de capacités d'enfouissement, comme cela est présenté dans les documents de la concertation. Certaines installations pourraient demander des prolongations, mais nous ne pouvons pas en être sûrs, surtout que cela va à l'encontre de la législation actuelle.

Sur le territoire d'AQTA, nous produisons plus de déchets que d'autres territoires, en particulier dans nos déchèteries. Cela s'explique par les conditions climatiques qui favorisent la pousse des végétaux, représentant une part importante du tonnage accueilli en déchèterie, mais également par les caractéristiques de notre territoire qui est très touristique. C'est la raison pour laquelle nous sommes très engagés sur nos actions de sensibilisation et que nos

résultats sur le tri sont très bons. Un travail intensif est en cours dans les déchèteries d'AQTA, qui traitent 55 000 tonnes de déchets. Un effort considérable est également déployé dans la prévention, avec des initiatives telles que la mise en place de points réemploi avec Cap Ressourcerie dans les déchèteries. Nous observons déjà une baisse significative des flux de déchets mais le but est d'aller encore plus loin.

Pour les déchets résiduels, la collectivité dispose d'un incinérateur d'ordures ménagères, situé sur la commune de Plouharnel. Sur le territoire français, nous sommes l'un des derniers incinérateurs à ne pas valoriser l'énergie issue de l'incinération.

## **1.2 Présentation du scénario étudié**

En partant de ces constats, la collectivité a travaillé à un scénario pour l'avenir du traitement des déchets du territoire. Pour concevoir ce scénario, les hypothèses présentées en p. 21 de la présentation sont utilisées : augmentation de la population, amélioration du volume de déchets et des performances de tri notamment.

Plusieurs hypothèses de tonnages de l'équipement ont ensuite été envisagées. Ces hypothèses sont présentées en p.22 de la présentation.

Un dimensionnement à 45 000 tonnes de déchets est aujourd'hui le scénario privilégié. Pour ce scénario, la réflexion s'est portée sur l'ensemble des déchets produit par notre territoire et sur les opportunités de nouer des coopérations qui permettent un traitement des déchets plus vertueux et à proximité.

*Mme Claire Masson présente les coopérations :*

Notre convention de coopération auprès du Sysem de Vannes qui accueille nos emballages s'arrête dans 2 ans. Par ailleurs, l'agglomération de Lorient souhaite moderniser son centre de tri. L'idée est donc d'organiser des coopérations avec Lorient Agglomération sur le tri des emballages et également sur leur refus de tri et les tout venants incinérables et non-incinérables de déchèteries. Nous assurons déjà avec l'incinérateur actuel le traitement des OMr de Blavet Bellevue Océan Communauté. Pour ce projet, nous avons imaginé poursuivre ce partenariat, en intégrant leur tout-venant incinérable également, qui est aujourd'hui envoyé en Mayenne.

Le dimensionnement est ensuite conçu pour traiter seulement les déchets d'AQTA, c'est un engagement important pour la collectivité, qui ne souhaite pas concevoir un équipement surdimensionné, avec un vide de four important.

Ce dimensionnement permettra un traitement des déchets à une échelle plus resserrée avec nos voisins, ce qui est plus vertueux que d'envoyer nos déchets loin et de ne pas maîtriser leur traitement.

## Premier temps de question

Les questions sont groupées par thématiques et en italique. Les réponses apportées par le maître d'ouvrage AQTA sont précédées d'une flèche.

### Prévention des déchets, du tri et la politique déchets de la collectivité

*Nous avons étudié la composition des OMR par AQTA en 2021 et nous avons constaté que 80% des déchets de l'incinérateur sont compostables. Seulement 19% des poubelles incinérées aujourd'hui sont effectivement de l'OMR. Nous demandons à AQTA de fournir les moyens nécessaires pour trier les déchets en amont, en s'inspirant des exemples du Pays basque Espagnol ou de l'Italie du Nord où ils ont réussi à réduire significativement leur tonnage de déchets.*

→ **Philippe Le Ray (PLR)** : Merci pour votre contribution. Il est vrai qu'il y a un important travail à faire sur l'amélioration du geste de tri, surtout en direction des publics touristiques qui représentent un défi à part entière car ils sont difficiles à toucher. Des professionnels du tourisme s'engagent d'ailleurs de plus en plus sur notre territoire pour améliorer le geste de tri dans leur établissement.

→ **Claire Masson (CM)** : Nous faisons partie du réseau Compost+ et avons donc été à la rencontre des collectivités d'Italie du Nord pour observer leur système de gestion des déchets. Ils ont en effet des pratiques différentes, par exemple les collectes des déchets de restaurants sont effectuées plusieurs fois par semaine, ce qui amène des questions sur l'impact carbone de l'opération.

*La première chose sur laquelle nous devons travailler est la réduction des emballages, les industries empaquettent beaucoup trop.*

→ **Olivier Catalogne (OC)** : Nous sommes d'accord qu'il faut réduire les emballages, mais cela dépasse quelque peu le rôle des élus locaux. Néanmoins, nous essayons de travailler avec les associations et de sensibiliser sur ce sujet.

→ **CM** : Je milite auprès des députés sur le sujet, pour qu'une législation soit mise en place.

*Dans les communes d'AQTA, les déchets dans les rues sont vidés dans des bennes uniques, alors que l'on pourrait trier !*

→ **CM** : Nous sommes conscients de ce problème depuis des années et nous y travaillons en lien avec les communes qui en ont la charge (compétence communale de la propreté urbaine). Il y a un fort enjeu, notamment dans un territoire touristique comme le nôtre.

*Quel est le coût des nouvelles poubelles distribuées sur le territoire ? Où sont parties les anciennes poubelles ? Pourquoi ne pas innover et lancer une votation publique sur le sujet des déchets ?*

→ **OC** : Les coûts liés à la gestion des déchets sont publiés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets, disponible sur le site internet de la collectivité. Les décisions prises le sont pour refléter la réalité du territoire, tout en incitant également les habitants à réduire leur production de déchets.

*Pourquoi ne pas inciter chaque foyer à faire son compost sur place ? Le compost c'est quelque chose qui a de la valeur, nous gaspillons beaucoup d'énergie pour récupérer tous ces déchets.*

→ **CM** : Nous avons commencé à distribuer des composteurs individuels entre 2001 et 2008. Il y a eu des périodes où on les distribuait avec des temps de conseils et d'explications, des périodes où on les distribuait aux personnes le souhaitant. Nous sommes déjà à 17 000 composteurs distribués, et nous continuons à en distribuer 1000 par an gratuitement aux personnes volontaires, avec des actions de sensibilisations. Des unités de compostage ont également été installées dans certains lieux, par exemple au Lycée du Guesclin. Pour autant, il n'est pas possible de tout mettre dans ces composteurs, notamment les résidus carnés et tous les habitants du territoire ne peuvent accueillir de composteurs chez eux ou ne souhaitent pas s'engager dans cette démarche. C'est pour cela que nous avons mis en place la collecte en porte-à-porte des biodéchets, qui permet d'accueillir un plus grand nombre de biodéchets et de correspondre à tous les usages sur le territoire.

*Avez-vous réalisé une étude de caractérisation du tout-venant de déchèteries pour identifier les parties valorisables ?*

→ **OC** : Nous avons caractérisé le tout-venant et estimé qu'il était possible de valoriser 30%, mais il reste encore 70% à traiter. Nous sommes engagés dans une démarche pour réduire considérablement le volume de la benne de tout-venant.

→ **CM** : Pour réduire les flux de tout-venant, nous travaillons pour étendre nos déchèteries afin de permettre un meilleur tri des déchets qui y sont déposés, nous travaillons pour passer de 7 à 14 caissons. Nous étudions les possibilités à Carnac et à Pluvigner, car cela permettra de diminuer le volume des déchets non valorisables, mais ces projets ne sont pas toujours facilement réalisables en matière d'urbanisation.



*Vous soulignez l'impact du tourisme sur la production des déchets. Pourtant, il y a une promotion continue du tourisme, le classement des mégalithiques de Carnac à l'UNESCO va également générer beaucoup de tourisme. Dans ces conditions, comment allons-nous nous en sortir sur la prévention et la gestion des déchets ?*

→ **PLR** : Nous devons viser un tourisme plus respectueux de l'environnement en encadrant nos politiques touristiques. Nous avons collectivement fait le choix d'un tourisme raisonné et de nombreux professionnels du secteur s'engagent avec nous dans cette démarche, mais il sera nécessaire d'aller encore plus loin dans les prochaines années.

### **Dimensionnement du projet, coopérations avec les intercommunalités voisines**

*Que se passe-t-il si notre initiative de réduction des déchets est couronnée de succès et qu'il y a une surcapacité d'incinération ?*

→ **CM** : Les hypothèses présentées en p.21 de la présentation sont ambitieuses sur la réduction des déchets (-35kg/hab/an), et nous prenons aussi en compte l'augmentation de la population. Nous avons également regardé ce qui se passe ailleurs sur le territoire, dans le Finistère par exemple, et c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas prévoir de « vide de four ». Si nous parvenons à réduire nos déchets, nous pourrions avoir un peu de capacité excédentaire, mais garder un tonnage bas permet d'éviter d'avoir un équipement qui accueille beaucoup de déchets de l'extérieur. Les 45 000 tonnes imaginées dans ce projet permettent aussi de garder un coût de traitement à la tonne raisonnable.

→ **PLR** : Il n'y a pas de projets collectifs à l'échelle du Morbihan, mais nous avons développé un principe de coopération qui nous offre une certaine flexibilité, et nous permettra de répondre à des demandes ponctuelles d'entraide.

*La communauté de communes de Blavet Bellevue Océan est intégrée au projet, mais pas celle de Belle-Île-en-Mer, pourquoi ?*

→ **PLR** : Nous avons une coopération avec CBBO et nous avons discuté avec Belle-Île, qui possède déjà un centre de traitement. Nous nous laissons la possibilité d'une solidarité avec eux si la réduction des tonnages dans les années à venir s'avère plus importante qu'anticipé.

*Si l'incinérateur est arrêté pendant les travaux, comment fait-on ? Est-ce que l'idée c'est que ça passe en régie ?*

→ **OC** : Nous planifierons la gestion des flux pour éviter un dévoiement des déchets du site, cela fait partie des points importants qui seront à travailler par le délégataire.

Nous étudions aujourd'hui plutôt un scénario de délégation de service public pour l'Unité de Valorisation Énergétique.

### Organisation technique du projet et localisation

*Quel sera le trajet du raccordement au réseau de l'équipement ?*

→ **OC** : Nous avons échangé avec Enedis pour assurer la faisabilité technique d'un raccordement de l'équipement de Plouharnel au réseau. Nous sommes cependant trop tôt dans la vie du projet pour avoir un trajet de raccordement précis.

*La localisation de l'incinérateur est-elle adaptée ? La voirie n'est pas adaptée à proximité du site et il est difficile d'imaginer un réseau de chaleur par exemple. Une localisation à un autre endroit vous permettrait de payer moins de TGAP. Les grandes surfaces ne rencontrent pas de problèmes pour s'étendre elles !*

→ **PLR** : Le schéma régional ne prévoit pas de nouvelle zone et, conformément à la loi Zéro Artificialisation Nette, nos capacités pour artificialiser le sol sont aujourd'hui quasi inexistantes. . Nous suivons le SRADDET qui recommande de conserver les sites existants. C'est dans cette logique de préserver nos sols et d'assumer notre politique volontariste en matière de sobriété foncière que nous avons refusé l'extension du supermarché Leclerc à Auray. Il faut être cohérent.

### Concertation

*Quel sera le degré de prise en compte possible de l'avis des habitants suite à cette concertation ? Avec l'historique que vous nous décrivez, on comprend qu'il existe une meilleure solution si une entente à une autre échelle était possible. Que deviennent les habitants des villages à côté de l'installation, la voirie est déjà très abîmée ?*

→ **PLR** : Nous avons examiné ces sujets avec la maire de Plouharnel. Nous envisageons d'adopter une redevance comme c'est le cas dans d'autres communes concernées par de tels équipements. Concernant la voirie, nous venons de la classer d'intérêt communautaire, ce qui permettra la réalisation de travaux auxquels les riverains seront évidemment associés.

→ **Marie Leugé (ML)** : La concertation implique de présenter un dossier solide, qui est la base de la discussion. Dans cette concertation, à ce stade du projet, le recueil des contributions des uns et des autres est essentiel. Il y a des obligations légales à respecter, telles que le bilan de la concertation qui retransmet toutes les questions soulevées et les engagements pris.

→ **OC** : La concertation réglementaire se tiendra lors de l'enquête publique. Actuellement, nous sommes dans une phase préliminaire, où l'objectif est de recueillir des propositions et des préoccupations sur la base du scénario retenu par les élus.

*Si vous aviez voulu nous concerter, pourquoi ne pas nous concerter sur le changement des poubelles de tri en cours actuellement ?*

→ **ML** : La concertation qui nous réunit ce jour porte sur le projet d'UVE et pas sur l'ensemble de la politique déchets.

### Gestion des impacts de l'incinérateur actuel et futur

*En décembre 2023, un article de l'UFC que choisir est sortie, avec une enquête de l'ARS qui démontrait notamment une pollution ayant abouti sur des œufs non consommables dans la région Île-de-France. Est-ce qu'une enquête est prévue autour de ce projet ?*

→ **CM** : Dans les éléments qui m'ont convaincu que ce projet d'UVE était le bon pour notre territoire, c'est le fait d'aller voir comment les déchets sont gérés ailleurs en France. Il reste trop de déchets malgré les avancées importantes sur les questions de réemploi, de valorisation et de tri. Il faut en faire quelque chose. Nous avons aujourd'hui des discussions sur la prévention et la baisse des déchets, mais il faut aussi voir la réalité. Dans le service déchets en ce moment avec les baisses des fréquences de collecte il y a des appels constants, une partie importante des habitants du territoire disent qu'il n'y a pas assez de collectes pour leur production de déchets.

Sur la question de la gestion des impacts, des progrès importants ont été faits sur les traitements des rejets de ce type d'installations. Les analyses sont conformes au seuil réglementaire et on constate que dans le lait maternel, le taux de dioxine a été divisé par 3 en 20 ans. Nous avons sollicité des contrôles supplémentaires sur les lichens notamment, à proximité de l'installation. Les éléments sur lesquels il faut être particulièrement vigilants sont les REFIOMs, les résidus du filtrage des fumées d'incinération, ils représentent 2,5% des tonnages traités par l'usine.

*Où traitez-vous les REFIOMs ?*

→ **CM** : Les REFIOMs sont envoyés à Changé en Mayenne, qui est le seul centre qui les accepte à proximité.

→ **OC** : Il existe peu de centres en France qui peuvent traiter les REFIOMs

*Avec ce projet nous repartons pour 50 ans avec un incinérateur. Normalement les UVE sont près des lieux de vie ou dans les grandes agglomérations. Mais à Plouharnel pas du tout ! Les promesses politiques ne m'inspirent pas confiance. L'assemblée n'est pas complète, il n'y a que*

*les élus de Plouharnel dans la salle, où sont les autres élus communautaires ? À Gueltas la réunion de concertation a réuni 7 personnes, ici il y en a 300. Vous ne parlez pas du trafic et de l'impact alors que vous augmentez le nombre de tonnes.*

→ **PLR** : Le seul projet d'UVE qui peut s'implanter dans le département, c'est celui de Gueltas, qui est en pleine nature, c'est également un choix. Vous me dites que Plouharnel est désaxée au sein de la communauté de communes, moi je ne crois pas. C'est une commune à la croisée des chemins. L'idée de reconstruire l'usine sur l'usine, c'est aussi un sujet réglementaire comme expliqué tout à l'heure. Les schémas régionaux (PRPGD et SRADDET) et la loi ZAN, nous l'imposent à double titre.

Concernant les autres élus, on se réunit régulièrement sur le sujet depuis 3 ans, ils sont bien au courant et engagés dans la démarche.

Nous souhaitons être exemplaire sur ce projet d'UVE et sur la gestion des impacts de l'installation actuelle. La route desservant l'incinérateur est passée route d'intérêt communautaire, ce qui va permettre à la collectivité d'agir pour une réfection de la route.

Concernant la localisation, il y a déjà un site existant. Nous entendons vos propositions sur une implantation au milieu des quartiers par exemple, pour pouvoir mettre en place un réseau de chaleur. Mais il faut au minimum 10 ans pour avoir de telles autorisations, en attendant, que faisons-nous de nos déchets ? Les envoyer loin c'est une solution coûteuse et avec un impact carbone important. Aujourd'hui, nous nous adaptons à la réalité politique, il n'y a pas d'accords politiques possibles à d'autres échelles donc nous trouvons une solution à l'échelle de notre territoire

## Présentation du fonctionnement d'une Unité de Valorisation Énergétique et du cadre réglementaire de maîtrise des impacts

Mme Marie Michelet, directrice de projet SAGE ENGINEERING accompagne la collectivité sur ce projet d'Unité de Valorisation Énergétique et présente le fonctionnement et le cadre réglementaire de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Un projet de ce type nécessite le montage d'un dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ce dossier respecte donc un cadre législatif strict, qui implique notamment la réalisation d'une étude d'impact qui étudie les sujets suivants : enjeux écologiques, qualité de l'air, poussières, consommation d'eau, odeurs, bruit, circulation, accessibilité au site, prévention des dangers, paysage. Les services de l'État peuvent demander des compléments au dossier ou encore des analyses complémentaires. Après l'autorisation d'exploiter, ces ICPE sont soumis à des procédures de suivi des impacts, pour suivre les impacts réels de l'installation.

Sur le fonctionnement de l'installation, les déchets sont apportés dans une fosse et ensuite brûlés dans un four. Les fumées qui contiennent des polluants passent dans un traitement de fumées. Des réactifs sont injectés pour aller capter les polluants. Les polluants sont récupérés sous forme de REFIOM, nous utilisons actuellement du charbon pour capturer les polluants, qui représentent 2% du tonnage entrant.

À l'avenir, l'installation d'une chaudière pourrait permettre de récupérer l'énergie issue du traitement des déchets. Les mâchefers qui sont tout ce qui va être incombustibles (métaux, verres, céramiques) constituent 20% des déchets entrants non inflammables, et sont utilisés ensuite notamment dans des projets de réfection de voirie. Des contrôles constants sont effectués ensuite en sortie de cheminée au niveau de la cheminée et des eaux, et des points de prélèvement sont établis autour de l'installation pour assurer le respect des normes. La réglementation et l'autorisation d'exploiter nous l'impose.

Nous avons un contrôle continu de ce qui est rejeté à la cheminée, au niveau des fumées, grâce aux analyseurs. Il y a des contrôles qui sont faits au niveau des eaux et autour de l'installation. Il y a des points de prélèvements avec des analyses annuelles qui sont faites dans les sols, dans les lichens et dans les laits. Les résultats aujourd'hui sont conformes à la réglementation.

En plus, nous avons une évolution des seuils réglementaires dernièrement. Les seuils de rejets seront abaissés, avec des contrôles plus stricts. La nouvelle installation respectera ces nouvelles réglementations.

## Gestion des impacts

*En tant que maman, habitante du Cosquer. Je me balade avec mon fils dans les chemins qui sont difficiles d'accès, les routes dangereuses, les camions qui passent à toute vitesse. Je me suis déjà faite insultée par des conducteurs de camions me disant que j'étais folle alors que je respectais le code de la route. Le nombre de camions, ce n'est pas possible. Nous sommes plusieurs familles à prendre nos vélos et c'est une catastrophe. Les chemins sont pleins de déchets. Depuis qu'on a les nouvelles poubelles jaunes, ça déborde. Aujourd'hui, on se demande : qu'est-ce qu'on fait ?*

→ **PLR** : Nous pouvons trouver des solutions sur les cheminements, nous y travaillons et nous vous associerons. Nous pouvons et allons faire beaucoup mieux. Sur les poubelles, nous sommes actuellement sur une phase de transition et de changement des comportements, cela va s'améliorer. Par rapport au constat d'avoir des poubelles renversées sur le bord de la route, c'est inacceptable et nous allons agir en conséquence.

## Concertation

*La durée de la concertation est de sept semaines. Vous auriez pu la porter à trois mois comme le permet la réglementation. Les noms des contributeurs sur le site internet ne sont pas indiqués. Les publications sont différées. Le nombre de contributions n'apparaît pas. Une seule réunion publique pendant la concertation et une deuxième à la fin. Les réponses d'AQTA sur toutes les questions qui sont posées sur le site. C'est plutôt un simulacre de concertation. C'est un vrai scandale, un déni de démocratie. Pourquoi vous n'avez pas fait comme en enquête publique ? C'est-à-dire que toutes les contributions sont publiées le lendemain, elles sont modérées dans les limites de la loi française, puisqu'on n'a pas le droit de faire d'incitation à la haine, etc. Et puis, les noms de ceux qui contribuent sont indiqués.*

→ **PLR** : Par rapport à la consultation, nous aurions pu ne rien faire mais ça n'a pas été notre choix. Je ne sais pas si vous mesurez notre envie de sincérité et de transparence dans cette démarche. Ça fait des années qu'on espérait avec beaucoup d'élus trouver cette solution départementale, et nous avons tout fait pour essayer de la trouver. Parmi les présents ce soir, vous êtes beaucoup à participer à beaucoup de nos réunions, parce que nous avons cette façon de fonctionner, nous, la communauté de communes, ce qui vous permet d'intervenir. Nous ne sommes pas imperméables aux échanges, nous entendons bien vos retours. Si on fait ce choix aujourd'hui c'est parce qu'il faut trouver une solution pour traiter nos déchets, et nous venons proposer quelque chose aujourd'hui. Ce choix nous paraît le plus juste, le plus équilibré et permet d'apporter une solution à nos habitants.

## Politique déchets

*Sur le sujet de la redevance incitative, souhaitez-vous faire ça au poids ou à la levée ?*

→ **OC** : En raison des difficultés techniques, les études sur la redevance incitative favorisent une redevance à la levée et non au poids, car les équipements de pesées sur les camions peuvent s'abîmer rapidement. Ce sujet fera l'objet d'une étude par la collectivité, mais n'a pas fait l'objet à ce jour d'une décision politique sur sa mise en œuvre ou non.

Les questions étant encore nombreuses, et la réunion étant déjà longue, M. Philippe Le Ray président d'AQTA propose d'organiser une autre réunion publique dans les prochaines semaines. Les questions auxquelles une réponse n'a pas pu être apportée ce jour sont retranscrites dans les pages suivantes, et feront l'objet d'une réponse lors de la prochaine réunion.

La date fixée suite aux échanges est celle du jeudi 28 mars, à 19h, à la salle socio-culturelle de Plouharnel. Conformément aux échanges lors de la réunion, un temps sera dédié aux associations souhaitant présenter leur scénario alternatif et des réponses seront apportées aux questions n'ayant pas pu être traitées le 12 mars.

### **Questions posées qui feront l'objet de réponses lors de la prochaine réunion publique :**

- *C'est bien de faire des analyses autour de l'installation, mais les fumées elles ne retombent pas tout de suite. Les fumées restent en l'air et elles retombent plus loin selon les vents, selon un certain nombre de données. Donc, c'est bien de s'intéresser à ce qui se passe sur Plouharnel, mais c'est important de mener des analyses sur les autres communes du secteur aussi.*
- *Nos institutions françaises sont telles qu'en fait, un moratoire est possible. On aurait dû fermer l'incinérateur en décembre 2024, mais le préfet, a la possibilité de repousser jusqu'en 2027, puis jusqu'en 2029. Donc, un moratoire, en nous donnant le temps de réfléchir, est tout à fait envisageable. Cette UVE, c'est un incinérateur. L'incinérateur de Plouharnel produit autant de CO<sub>2</sub> que de déchets incinérés. Cet incinérateur, c'est une décision de votre part qui va engager non pas votre responsabilité, mais notre responsabilité collective vis-à-vis de ce drame de la production de CO<sub>2</sub> et qui, ne l'oublions pas est un gaz à effet de serre. C'est là que moi, en tant qu'habitant, je dis : vous nous embarquez pour 50 ans de production de CO<sub>2</sub> et je n'ai pas envie. Et au-delà de la notion de responsabilité dans laquelle vous nous engagez, il y a la notion de culpabilité vis-à-vis des générations futures.*
- *Quel sera le mode d'exploitation de l'UVE ? Pourquoi ne faites-vous pas le choix d'une régie ?*